



Chiffre d'affaires
2 millions d'€
12 salariés

Argilus - Chaillé-sous-les-Ormeaux

Une technologie de rupture à base d'un produit de base : l'argile

Fondée en 1850, cette entreprise historique vendéenne est spécialisée dans la fabrication de produits en terre cuite de haute qualité et intemporels pour la restauration des sols, murs, toitures pour répondre à des demandes très spécifiques et hors normes.

Julien Blanchard, diplômé d'écoles de commerce franco-américaines, a repris l'entreprise en 2006, fruit d'une rencontre avec Bertrand Gillaizeau (5^{ème} génération familiale de l'entreprise).

Le groupe regroupe 3 entités différentes :

- **Gillaizeau** spécialisée dans la fabrication des briques, carreaux, tuiles, plaquettes, parements,
- **Argilus** pour la fabrication d'enduits intérieurs et extérieurs
- la dernière-née **Argiwest** suite au développement d'une technologie de rupture HP2A (haute performance activation alcaline) qui permet de fabriquer les produits à base d'argile par cuisson à froid et supprimer deux des étapes actuelles qui entrent dans la fabrication d'un matériau argile, à savoir le séchage et la cuisson.

Cette innovation, brevetée, a été développée avec un ingénieur spécialisé dans les liants minéraux qui va rejoindre la société.

L'entreprise s'attache à utiliser et transformer des produits propres et sains sans polluant, avec l'argile extraite de ses propres carrières jouxtant l'entreprise, sans impact environnemental du transport. « Les clients sont de plus en plus sensibles à l'utilisation de matériaux nobles, les approvisionnements locaux, l'éco-construction, l'environnement sain, la fabrication française » précise Julien Blanchard.

Un projet d'extension est à l'étude, l'entreprise se développe à l'export et est présente en Belgique, Suisse, Italie.



ECHOBAT : la mutualisation des moyens de tout un réseau

Coopérative créée en 2012 d'abord sur le territoire d'Ancenis, Echobat a pour objectif de sensibiliser le grand public à l'éco-construction en accompagnant les porteurs de projets et les adhérents complémentaires par leur expertise et corps de métier (artisans, architectes, négociants en matériaux, fournisseurs, chantiers bâtiments d'insertion par l'activité économique...). **Argilus et Eco-habitat sont membres du réseau 85 depuis sa création en février 2014.**

Les valeurs du groupement s'appuient sur l'éco-construction et la solidarité : l'écologie par l'utilisation de matériaux bio-sourcés, l'habitat sain, la coopération entre les entreprises, le social avec la collaboration de structures d'insertion par l'activité économique et les centres de formation, l'économie par souci de rentabiliser la dynamique, la gouvernance par l'esprit collectif d'entreprendre.

Cette richesse collaborative du réseau permet de multiplier les contacts, les échanges des savoirs, les apports d'activités, la mutualisation des moyens et des personnes, la participation en commun sur les salons... 80 % des membres sont des TPE.

« Le réseau permet de connaître ses voisins, travailler en groupe, prendre des projets globaux comme l'habitat groupé en sortant du concept simple de la maison individuelle » et « c'est également un apport d'affaires, les entreprises se voient comme des ressources, il n'y a pas de notion de concurrence ».

Les dirigeants voient les clients évoluer, ils sont plus sensibles à la notion d'habitat sain et à la fabrication locale avec des matériaux bio-sourcés. « Les solutions existent et se développent, il n'y a plus qu'à les mettre en œuvre ».

Eco-habitat Saint Christophe du Ligneron

Conception et éco-construction

Cette histoire est celle d'un passionné de l'éco construction qui s'est auto-formé en se lançant dans un projet de rénovation de grange écologique en 2004. Originaire de Franche-Comté, et menuisier de formation et impressionné par le nombre des propositions d'emplois, Christophe Benoît décide de s'installer en Vendée.

Il se lance dans un projet de rénovation de grange écologique pour en faire son habitat. La difficulté de trouver les bons conseils, les artisans et la participation à de nombreux chantiers participatifs, le décide en 2006 à créer son entreprise de maîtrise d'œuvre en construction écologique « Eco-habitat » avec une prédilection pour les maisons ossature bois avec une isolation paille.

L'entreprise propose ses conseils et conception de maison à habitat sain. Son savoir-faire dans l'utilisation et mise en œuvre, l'étude globale de la conception avec le client en fait un acteur de référence de ce marché. « Partager les savoir-faire, fonctionner en réseaux, c'est indispensable aujourd'hui » précise Christophe Benoît.



©Eco-habitat



Barbarit Texier - La Ferrière

La coopérative ACV - Artisans Constructeurs Vendéens



Laurent TEXIER (Barbarit Texier la Ferrière), Jimmy LANDRIEU (Atelier du Bocage à St Sulpice le Verdon) et François Rivière (Rivière Bâtiment à la Ferrière), 3 entreprises adhérentes

Cette coopérative est née de 4 artisans menuisiers (Barbarit Texier, Le Duramen, Guérin Bremaud, Luc Aucoin) dans les années 2000 avec la volonté de relancer les constructions bois, d'échanger sur les modes de construction, faire des propositions groupées. Un voyage au Canada a été un des éléments déclencheurs.

D'abord de façon informelle, le réseau a bien fonctionné pendant 4 années puis est venue la nécessité de formaliser cette coopération via une coopérative de construction. L'enseigne ACV MA MAISON (Artisans Constructeurs Vendéens) est née.

Le groupement a permis de lancer des projets en mutualisant les moyens, avoir un seul interlocuteur et coordonnateur par chantier pour le client, pour la construction d'une maison conçue sur mesure avec un budget défini, la maîtrise de A à Z de la conception des plans à la remise des clefs (38 maisons construites par an).

Les membres se réunissent au minimum une fois par mois. La valeur humaine est le socle du fonctionnement. Les dossiers sont suivis et un chef de file est désigné par affaire, interlocuteur du client et coordonnateur du chantier. Un coef-

ficient de fonctionnement est attribué au réseau ACV pour les dépenses mutualisées : commerciale, publicitaire, paiement du salarié.

Depuis sa création en 2003, ACV privilégie toujours les valeurs du développement durable avec chacune des parties prenantes dans ses réalisations : clients, coopérateurs, partenaires, et ce, dans le respect de l'environnement quel que soit l'ampleur du projet : construction, agrandissement, rénovation. Les approvisionnements sont en circuits courts avec des matériaux locaux.

« C'est de fait, une coopérative d'artisans où règne l'esprit d'entraide et de solidarité », précise Laurent Texier, l'un des fondateurs de cette coopérative qui compte aujourd'hui 50 adhérents. ACV a ensuite évolué avec l'intégration totale de tous les corps de métier du bâtiment. « C'est aussi un modèle économique et social visant à préserver les emplois et l'économie régionale. C'est la garantie que toutes les constructions portant la signature ACV répondent aux exigences de professionnels rigoureux et fiers du meilleur de leurs traditions. **« La qualité et le travail bien fait »,** une éthique qui anime les artisans coopérateurs de ma maison ACV.

Aide à la réindustrialisation : une dotation globale de 30 M€ jusqu'au 31 décembre 2016 (ARI)

Au sein du Programme d'investissements d'avenir (PIA), le dispositif de l'Aide à la réindustrialisation «ARI» accompagne les investissements productifs créateurs d'emploi. Cette aide à l'investissement a pour objectif de favoriser le redressement productif, la revitalisation industrielle du territoire et le développement de nouvelles activités industrielles.

L'ARI prend la forme d'une avance remboursable sans intérêt ni redevance comprise entre 500.000€ et 2 M€. Elle se décompose en deux volets :

Volet « Excellence Industrielle » : entreprises à statut PME ou ETI

- investissements éligibles d'au moins 5 M€ (la part des bâtiments ne peut pas excéder 25%) ;
- création nette d'au moins 25 emplois ;
- projet réalisé sur 36 mois au plus ;
- section C, industries manufacturières ;
- la conversion de CDD en CDI n'est pas valorisable dans le dispositif.

*Volet « Croissance et Développement » : entreprise à statut TPE et PME

- investissements éligibles d'au moins 2 M€ (la part des bâtiments ne peut pas excéder 25%) ;
- création nette d'au moins 10 emplois ;
- projet réalisé sur 24 mois au plus ;
- section C, industries manufacturières ;
- la conversion de CDD en CDI n'est pas valorisable dans le dispositif.

12 dossiers sont suivis en région des Pays de la Loire représentant 145 M€ d'investissements et 600 emplois : 2 dossiers en Vendée (18 M€ d'investissements et 60 emplois).

Dinamic entreprises

Le programme « DINAMIC Entreprises » vise à renforcer la compétitivité des entreprises en combinant journées de conseil et de formations, accompagnement de parcours d'un salarié et temps de travail collectifs entre entreprises.

C'est un outil économique unique qui prend en compte :

- le développement économique de l'entreprise ;

- l'amélioration des compétences des salariés et les échanges entre PME.

Il a pour objectif de rendre l'entreprise autonome dans son développement par l'acquisition de méthodes de travail.

Le programme, d'une durée de 9 mois, combine - un accompagnement individuel des entreprises par un consultant - la formation des salariés pour favoriser leur montée

en compétence et l'accompagnement de parcours d'un salarié en charge du projet au sein de l'entreprise, - une mise en réseau grâce à l'intégration de plusieurs entreprises au sein d'un groupe de travail.

► Plus d'infos : www.dinamic-entreprises.fr